

Sept-Îles, le 12 juin 2023

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Le Centre d'action bénévole le Virage a le plaisir de convier ses membres, ses partenaires, les médias ainsi que toute la population à son assemblée générale annuelle.

DATE : mardi le **4 juillet 2023**

HEURE : **19h**

LIEU : **Salle Bricolage** (sous-sol) – Centre Socio-récréatif de la Ville de Sept-Îles

Sans être une obligation pour votre participation, vous pouvez **confirmer votre présence** au Centre d'action bénévole par téléphone au 418-444-2228 ou par courriel à info@cablevirage.org si vous le souhaitez, **avant le 29 juin 2022, 16h**.

Veillez noter que **cing (5) postes d'administrateurs (trices)** seront en élection lors de cette assemblée générale. Les personnes intéressées à devenir membre de l'organisme et/ou à siéger sur le conseil d'administration sont invitées à faire part de leur intention au préalable à la direction du Centre d'action bénévole à l'adresse suivante direction@cablevirage.org ou par téléphone au 418-444-2228 afin de valider leur admissibilité. Le dépôt de mise en candidature pour les membres déjà en règle sera aussi possible séance tenante.

Souhaitant vous compter toutes et tous parmi nous, veuillez recevoir nos salutations.



Maxime Pineault

Président du conseil d'administration



Parce que tous les gens sont importants

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

4 juillet 2023 à 19h

Salle Bricolage – Centre socio-récréatif de la Ville de Sept-Îles

500, avenue Jolliet (sous-sol)

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Présentation des membres et vérification du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 6 juillet 2022
6. Présentation et dépôt du rapport financier 2022-2023 - monsieur Félix Tremblay, CPA auditeur, Mallette, S.E.N.C.R.L
7. Présentation et dépôt du rapport annuel d'activités 2022-2023
8. Élection des administrateurs(trices)
 - 8.1. Nomination d'une présidence, d'un secrétariat d'élections et de scrutateurs(trices)
 - 8.2. Ouverture de la période de la mise en candidature
 - 8.3. Présentation des candidats(es)
 - 8.4. Élections – 5 postes en élection
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée